NOUVELLES DU JOUR

La prise d'Abomey annoncée par un journal du soir. — La nouvelle n'est pas confirmée.

Paris, 30 octobre. — Un journal du soir fait crier sur les boulevards : « la prise d'Abomey, Béhanzin prisonnier. »

Nous pouvons affirmer que, jusqu'à présent, on n'a reçu, au ministère de la marine, aucune dépêche annonçant la prise d'Abomey.

Le projet de loi des cadres dans l'armée

Paris, 30 octobre. — Le conseil supérieur de la guerre examinera demain, en deuxième lecture, le projet de loi des cadres. S'il est approuvé sans réserves, le projet sera immédiatement déposé par le ministre de la guerre.

La pacification du Tonkin

Paris, 30 octobre. — La *Petite République* croit savoir qu'un nouveau télégramme de M. de Lanessan insiste sur la possibilité de maintenir l'ordre et d'assurer la pacification au Tonkin avec le contingent actuel des troupes d'occupation.

Cette opinion aurait prévalu en haut lieu, et il aurait été décidé qu'aucun envoi de militaires des 9e, 10e [illegible] et 11e régiments d'infanterie de marine n'aura lieu [illegible] avant l'année 1893.

La femme coupée en morceaux à Paris

Paris, 30 octobre. — On [illegible] ce soir que la police serait sur une piste, grâce aux indications fournies par deux personnes entendues dans l'enquête : un jeune homme du quartier et un ouvrier répondant au surnom de « Pied de Biche. »

Une famille asphyxiée à Paris

Paris, 30 octobre. — La famille Parisse, composée du père, de la mère et de deux enfants, a été trouvée asphyxiée ce matin dans la chambre qu'elle occupait, par un poêle mobile.

Le père et la fille sont morts; on espère sauver la mère et le plus jeune enfant.

Les ouvriers de la fabrique de poteries de la Broche en grève

Montluçon, 30 octobre. — Les ouvriers de la fabrique de poteries de la Broche, appartenant à M. Esciffier, viennent de se mettre en grève, réclamant une augmentation de salaire.

Après avoir brisé les vitres de l'usine, ils ont parcouru la commune en chantant des refrains révolutionnaires et proférant des menaces.

Un incendie près de Marseille

Marseille, 30 octobre. — Le temps est affreux. En mer, le vent souffle de l'est par rafales.

Un incendie très violent s'est déclaré vers midi dans les collines boisées de Nerthe. Le vent active les flammes ; les dégâts seront importants.

Une conférence du Père Monsabré sur la question ouvrière

Le Havre, 30 octobre. — Le Père Monsabré a fait ce soir, dans la salle de la *Lyre Havraise*, une conférence très appulaire, sur la question ouvrière.

Après avoir montré l'importance de la question sociale, l'éloquent orateur a établi que les ouvriers sont d'autant plus autorisés à revendiquer leurs droits, qu'ils accomplissent mieux leur devoir. Il combat les tendances matérialistes de l'industrialisme et dit que l'agioteur vicie les rapports sociaux.

L'encyclique pontifical sur les rapports entre patrons et ouvriers est, d'après lui, la Charte du travail. Le père Monsabré repousse énergiquement le socialisme d'Etat, qui entrave toutes les généreuses initiatives ; il n'admet la protection de l'Etat que dans les cas urgents, pour assurer la liberté du travail. Cette conférence a été très goûtée.

Incident à Dijon devant le monument commémoratif

Dijon, 30 octobre. — Cette après-midi, pendant les discours prononcés à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Dijon, devant le monument commémoratif, les anarchistes mêlés aux assistants ayant crié : « Vive l'anarchie, à bas les frontières », la foule s'est précipitée sur eux, et après les avoir malmenés, allaient leur faire un mauvais parti, quand la police est intervenue.

Un ouragan à Toulouse

Toulouse, 30 octobre. — Un ouragan a sévi encore toute la journée sur la région, et a causé, à Toulouse, des dégâts considérables, dans les squares, jardins, boulevards et cimetières.

Quelques accidents, peu graves, de personnes, ont été signalés; tous les trains ont éprouvé des retards; quelques-uns sont même restés en détresse on ont subi des avaries.

L'escadre française à Athènes

Athènes, 30 octobre. — M. Scoulodif, ministre de la marine, a offert un dîner en l'honneur de la division française et des navires étrangers. Le prince George y assistait; il avait à sa droite l'amiral Ruge et à sa gauche le capitaine Servan.

La femme électeur en Amérique

New-York, 30 octobre. — Le gouvernement de Wyoming vient d'accorder le droit de vote aux femmes, qui pourront ainsi prendre part à la prochaine élection présidentielle.

Un terrible drame près d'Aurillac. — Un double crime suivi de suicide

Aurillac, 30 octobre. — Un drame s'est déroulé, à quatre heures, au village de Fraisse (haut). Un vacher, nommé François Donat, se précipitait sur Mme Fournier et sa fille, occupées à ramasser des glands, et les assommait toutes deux à coups de hache. La fille expira sur le coup, mais la mère, le crâne ouvert, le bras brisé, fut transportée vivante à son domicile.

Aussitôt après, Donat allait chercher un fusil et revenait à la maison Fournier, peut-être pour achever son œuvre par le meurtre du père. Mais la porte resta fermée. Ne pouvant ouvrir, il se brûla la cervelle. Donat avait demandé la main de Mlle Fournier; mais les parents, connaissant son caractère violent, l'avaient éconduit et le mariage de la jeune fille allait se conclure avec un autre.

La commission des douanes et la convention franco-suisse

Paris, 30 octobre. — Nous avons rendu compte de la dernière réunion de la commission des douanes, au sujet des rapports commerciaux entre la France et la Suisse. Il nous revient que la majorité de la commission est acquise au passage à la discussion des articles. Il est fort à prévoir que la Chambre votera un certain nombre de modifications au tarif minimum. Seulement, l'urgence ne paraît pas devoir être réclamée, tout au moins par la commission.

Si ce mode de procéder était adopté, cela permettrait aux pouvoirs publics de connaître la façon dont la Suisse consentira à accepter le vote de la Chambre et si le projet pourra être porté utilement au Sénat.

Une école communale mise en quarantaine

Montpellier, 30 octobre. — Les pères de famille de Saint-Gervais-sur-Mare, chef-lieu de canton de 2,030 habitants, avaient vainement protesté plusieurs fois contre le mauvais état de salubrité de l'école communale. Aujourd'hui, ils ont décidé de mettre l'école en quarantaine jusqu'au jour où le local sera assaini.

Un mendiant... riche

Avignon, 30 octobre. — Un individu vivant de la charité publique, habitué des établissements hospitaliers, a été trouvé mort à son domicile rue Puy-Guillaume. C'est un nommé Gustave Marcelin ; il était âgé de 70 ans et célibataire. On a trouvé sur lui des titres de rente s'élevant à 185,000 francs et des obligations immobilières pour quelques centaines de mille francs.

Marcelin a un frère qui est riche et habite l'étranger. Dans divers papiers trouvés sur lui, il exprime le désir que ce qu'il possède soit donné par moitié à la ville et au bureau de bienfaisance. Il avait laissé mourir à l'hôpital, il y a un an, sa sœur qui y avait été admise comme indigente.

La France et le Vatican. — Les nouveaux cardinaux

Rome, 30 octobre. — On a donné les noms des prélats qui recevront le chapeau cardinalice dans le prochain Consistoire. On en cite le nombre, et, parmi eux, deux prélats français, les archevêques de Tours et de Rouen.

Il n'est pas question, pour l'instant, d'un troisième chapeau à attribuer à la France. On met même en doute la nomination des archevêques de Tours et de Rouen, si l'accord ne se fait pas entre la curie et la France au sujet des sièges épiscopaux vacants.

Agitation socialiste en Allemagne contre le projet de loi militaire

Berlin, 30 octobre. — Les socialistes ont ouvert déjà la campagne annoncée contre le nouveau projet de loi militaire.

A Erfurt, une assemblée composée de mille personnes a adopé une résolution portant que « l'augmentation des charges financières qui résulterait du vote du projet amènerait la ruine du peuple allemand et en particulier de la classe ouvrière, et que la réduction de la durée du service à deux ans ne pourrait en aucune façon, être considérée comme une compensation de ces charges. »

Une révolte d'indiens

Paris, 30 octobre. — M. Ramon Fernandez, ministre du Mexique à Paris, a reçu la dépêche suivante du ministre des affaires étrangères de la République mexicaine, au sujet des nouvelles alarmantes transmises par le câble de New-York :

« Mexico, 29 octobre. — Les Indiens du village de Temochic (Etat de Chihuahua) se sont révoltés. Cette révolte tout à fait locale n'a aucune nuance politique. »

L'affaire Quiquerez-Segonzac

Paris, 30 octobre. — La lettre de l'explorateur M. de Barral, dans laquelle il dit que sa conviction est que M. Quiquerez s'est suicidé, remonte à trois mois; elle ne peut donc avoir été écrite pour les besoins de la cause. M. de Barral vient de l'envoyer à M. de Segonzac pour sa défense.

M. le colonel Fix écrit au *Temps*, à propos de cette lettre :

« Paris, 30 octobre.

» Monsieur le Directeur,

» Je lis ce matin, dans le *Petit Journal*, une lettre du fils d'un magistrat de Saint-Etienne, M. Barral, écrite de Trepow, le 4 août 1892.

» Voilà donc M. Barral en possession d'un pli cacheté, trouvé par les noirs sur le corps de Quiquerez; ce pli a échappé à M. de Segonzac, dans son empressement à faire l'inhumation.

» M. Larssen, qui a exhumé le corps, n'en a eu aucune notion. M. Williamson et M. Hadly n'en ont pas su le premier mot.

» Ce pli est transporté en bon état à 400 kilomètres à l'est; M. Barral l'ouvre et se l'approprie.

S'il était adressé à quelqu'un de la famille, M. Barral devait le lui remettre.

» Si c'était une simple note, il me la devait.

» S'il était adressé à une autre personne, il devait également le remettre au destinataire.

» Mais non. Il ne souffle mot et se croit en droit d'intercepter ce pli et de le garder pour le remettre à qui? à M. de Segonzac, qui a déjà trouvé un ami en possession des papiers compromettants.

» Mais moi, je déclare que, si une pareille preuve existe, point sur lequel je fais toutes réserves, elle doit être montrée tout d'abord à la commission d'enquête, qui, après en avoir pris connaissance, décidera à qui elle appartient.

» Je maintiens mon droit à savoir [illegible] toute la vérité et je ne peux l'attendre que de ce[illegible] ce jour, non seulement [illegible] qui l'ont cachée jusqu'à sur d'autres cho[illegible] sur la mort de Quiquerez, mais ses déclar[illegible] encore, et qui ont fait aussi de fausses [illegible] sur le lieu du décès.

» L'affaire est entre les mains du ministre de la marine, me dit-on. Tout ce que j'ai de pièces a été remis entre ses mains ou entre celles du ministre de la guerre. J'attends patiemment, mais je ne puis m'empêcher de protester contre des procédés comme ceux de M. Barral.

» Veuillez agréer, etc. » Colonel Fix. »

Violent incendie dans le Cantal. — Onze maisons détruites

Saint-Flour, 30 octobre. — Un sinistre vient de frapper la commune de Faverolles, près de Pierrefort. Un violent incendie s'est déclaré cette nuit dans une grange et a détruit onze maisons. Toutes les récoltes sont perdues; trente-cinq personnes sont sans abri.

La France au Touat

Paris, 30 octobre. — Un rédacteur de la *Presse* a interrogé, sur le Touat, M. Charles Soller, l'explorateur du sud africain.

« Le Touat nous appartient, a déclaré M. Soller, mais seulement, et c'est le point important, par assimilation progressive et non par conquête.

» Le sultan entretient des émissaires politiques qui travaillent à former un parti favorable à l'influence marocaine; l'influence française fait également tâche d'huile par des procédés analogues.

» L'avenir appartient à celui des deux concurrents qui aura su, le premier, s'assimiler les populations indigènes. »

Le ministre des affaires étrangères en Belgique

Bruxelles, 30 octobre. — On affirme que le comte de Mérode, qu'on dit devoir être le successeur du prince de Chimay aux affaires étrangères, met comme condition à son acceptation que les différends entre la France et l'Etat du Congo soient réglés avant son entrée au ministère.

La défense d'Anvers

Bruxelles, 20 octobre. — La *Réforme* dit qu'à son retour de Constantine, le général Brialmont se propose de démontrer la nécessité d'une nouvelle dépense de 36 millions pour mettre Anvers en état de défense.

La réforme militaire en Allemagne

Berlin, 30 octobre. — Le nombre de gens qui croient que le projet de loi militaire sera voté par le Reichstag, s'il arrive jusque-là, diminue tous les jours.

La santé du cardinal Lavigerie

Rome, 30 octobre. — Au Vatican, on a reçu de mauvaises nouvelles du cardinal Lavigerie. Il est paralysé des membres inférieurs et ses facultés intellectuelles ne fonctionnent que par intermittence. Personne ne peut l'approcher. Léon XIII fait dire des prières à son intention.

Le rétablissement du roi d'Espagne

Séville, 30 octobre. — Pour fêter le rétablissement du roi, un grand banquet sera donné aujourd'hui par la régente.

LA FERMETURE

DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU HAUT-MONT

L'adresse suivante vient d'être envoyée au Souverain-Pontife :

« *A Sa Sainteté le Pape Léon XIII.*

» Très Saint Père,

» Les soussignés : Maurice Scalbert, banquier à Lille; Emile Barbos-Lepers, négociant à Tourcoing; Jean Bienaimé, industriel à Lille; Louis Cordonnier, fabricant à Roubaix; Edouard Deconsser, négociant à Lille; Romain Filipo, filateur à Tourcoing; Georges Heynderickx, fabricant à Roubaix; Paul Leurent-Bégbin, fabricant à Tourcoing; Amédée Thorevost-Bénat, industriel à Roubaix; Louis Dubar, fabricant à Roubaix; agissant comme membres de la Société civile anonyme du Haut-Mont à Mouveaux (Nord) s'adressant à vous, Très Saint Père, pour dénoncer à Votre Sainteté l'acte de violence, dont ils viennent, comme catholiques, d'être victimes de la part du gouvernement français.

» Les soussignés ont fondé en 1888 à Mouveaux, près de Lille, une maison, connue sous le nom de Notre-Dame du Haut-Mont, dans le but d'y faire des retraites d'hommes par des Pères de la Compagnie de Jésus.

» La maison de Notre-Dame du Haut-Mont possède, comme complément nécessaire, une chapelle affectée aux exercices des retraites.

» Cette chapelle a été établie conformément aux règles canoniques : son ouverture et son maintien ont été hautement approuvés par l'Ordinaire, en même temps que l'œuvre fondée par les soussignés.

» La maison de Notre-Dame du Haut-Mont, ouverte depuis deux ans, a déjà reçu plus de trois mille retraitants, dont la moitié sont des ouvriers travaillant dans les usines de l'arrondissement de Lille. L'œuvre paraît appelée à un grand avenir et produira, on peut l'espérer, dans les classes ouvrières, comme chez les ouvriers, une véritable renaissance chrétienne, d'où sortira la solution des questions si graves et si délicates, qui, à l'époque actuelle agitent en particulier notre région.

» Ces premiers résultats et ces espérances d'avenir devaient nécessairement éveiller l'attention des hommes qui, en France, se sont donné pour programme la destruction de la religion catholique; sous leur pression, le gouvernement français a prononcé la fermeture de la chapelle de Notre-Dame du Haut-Mont.

« Cette décision, dont la copie est ci-jointe, fut le 21 septembre courant, notifiée aux soussignés par le commissaire de police, qui, en même temps, sous menace en cas de résistance de recourir à la force armée, apposait les scellés sur la porte de la chapelle et en interdisait ainsi l'usage.

» Ce fait, qui paraît au reste le premier acte d'une mesure générale contre toutes les chapelles privées affectées aux œuvres ouvrières, constitue au préjudice des soussignés une violation du droit de l'Eglise et des conventions spéciales contenues dans le Concordat.

» L'Eglise, en effet, comme Votre Sainteté nous l'a récemment rappelé dans l'Encyclique *Immortale Dei*, tient de l'expresse volonté de son divin fondateur le droit de décider de tout ce qui touche à la religion et d'administrer librement et à sa guise les intérêts chrétiens, sans être aucunement assujettie au pouvoir civil.

» L'établissement d'une chapelle pour y pratiquer des exercices religieux touche directement aux intérêts chrétiens. Lorsque l'Eglise, par ses chefs régulièrement institués sous l'autorité du Souverain Pontife, approuve cet établissement, nul n'a le droit de s'y opposer. La fermeture faite, de son propre chef, par l'autorité civile d'une chapelle ainsi établie constitue donc une violation manifeste des droits de la puissance ecclésiastique; c'est en même temps la violation du droit que possède tout catholique d'exercer librement son culte, indépendamment de toute ingérence ou intervention de l'autorité civile.

C'est donc là le premier motif sur lequel les soussignés basent la plainte qu'ils déposent entre les mains de Votre Sainteté contre l'acte dont ils ont été victimes.

» Accompli en France cet acte constitue de plus une violation du Concordat.

» L'article premier du Concordat porte que : *la Religion catholique sera librement exercée en France.* Cette stipulation n'est pas une concession de l'Etat, mais la reconnaissance, surabondante d'ailleurs, du droit préexistant des catholique français et l'engagement par le gouvernement de la respecter.

» La religion est-elle librement exercée, lorsque la puissance civile interdit à des catholiques de se réunir dans une chapelle privée pour accomplir des exercices religieux sous la direction et l'autorité de l'Eglise?

» Manifestement non; c'est au contraire l'atteinte la plus directe et la plus évidente au libre exercice du culte catholique en France.

» Le gouvernement français pour justifier ses actes, invoque l'article 44 des articles organiques, qui porte que : *les chapelles domestiques et les oratoires particuliers ne pourront être établis sans une permission expresse du Gouvernement, accordée sur la demande de l'Evêque;* article édicté en exécution de la stipulation suivante de l'article premier du Concordat : *Son culte sera public en se conformant aux règlements que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.*

» Or, dit le gouvernement Français, l'article 44 est un règlement de police que l'article 1er du Concordat me donnait le droit de prendre.

» Cette interprétation de la Convention concordataire en est la violation manifeste.

» Il suffit pour s'en convaincre de remarquer que les mots *règlements de police* se rapportent exclusivement à la publicité du culte. Ce n'est pas l'exercice du culte qui est soumis aux règlements de police ; l'exercice est absolument libre ; c'est seulement la publicité de cet exercice que la police peut régir.

» Or, les actes publics d'exercice du culte sont uniquement, comme les mots l'indiquent, ceux accomplis sous les yeux d'un public ne participant pas actuellement aux cérémonies ; en un mot les actes exercés dans la rue sous le regards des passants.

» Le texte et les discussions préparatoires du concordat ne peuvent laisser aucun doute sur le sens de la convention.

» S'il y avait hésitation, la solution de la question appartiendrait au reste exclusivement à Votre Sainteté, en vertu du principe que l'Eglise, à raison de sa fin supérieure, a le droit de trancher les conflits soulevés entre elle et l'autorité civile.

» L'exercice du culte dans l'intérieur d'un édifice n'est-il pas exclusif de toute publicité, puisque ceux-là seuls qui pénètrent volontairement dans l'édifice voient s'accomplir les cérémonies. C'est vrai, à fortiori, d'une chapelle domestique, puisque les seuls témoins de l'exercice du culte sont alors ceux qu'il plaît au propriétaire d'y introduire.

» L'article 44 des articles organiques est donc radicalement nul comme constituant une violation de l'article premier du concordat, qui crée, au profit de tous les catholiques Français, des droits auxquels l'Etat, second contractant, ne peut porter aucune atteinte.

» Cet article est nul également si, le détachant du Concordat auquel le gouvernement essaya de le lier, on le considère comme une loi ordinaire de l'Etat, car il [illegible] le droit que les catholiques possèdent [illegible] de tout concordat, d'exercer [illegible] tous lieux.

« Cet ar[illegible] constitue donc une loi injuste, il n'est pas [illegible] mais un acte de violence; *lex injuxta non est lex.*

» L'article 44 des articles organiques ne peut donc légitimer l'acte accompli par le gouvernement Français à Notre-Dame du Haut-Mont.

» Les soussignés ont le droit comme catholiques d'avoir dans leur immeuble une chapelle domestique où, sous l'autorité de l'Eglise, eux et les personnes qu'ils reçoivent pratiquent les exercices du culte catholique.

» Les soussignés dénoncent donc à Votre Sainteté l'acte de violence dont ils viennent d'être victime.

» Le Pape institué par Notre Seigneur Jésus-Christ Chef de l'Eglise, est le défenseur naturel des droits des catholiques; le Pape signataire du Concordat est également le défenseur naturel du contrat intervenu au début de ce siècle entre le Saint-Siège et le gouvernement Français.

» Les soussignés lésés dans leur liberté de catholiques s'adressent donc à vous, Très-Saint Père, sollicitant Votre Sainteté de prendre en main leur cause et de défendre leurs droits méconnus.

» Les soussignés, Très Saint Père, en sollicitant pour eux et pour leur œuvre votre bénédiction apostolique, ont l'honneur de se dire, de Votre Sainteté, les Fils très dévoués et très soumis.

» *Notre-Dame du Haut-Mont, le 30 septembre 1892.* »

La manifestation religieuse du 30 octobre

A WATTRELOS

Avant la Procession

Nous avons parlé, à différentes reprises, de la mission prêchée à Wattrelos, pendant le mois d'octobre, par les RR. PP. Tholin, Marcand, Carey et Moutet, religieux rédemptoristes.

On sait les résultats extraordinaires de cette mission : l'église toujours bondée d'une assistance sur tout composée d'hommes; des confessions et des communions exceptionnellement nombreuses.

La mission s'est clôturée dimanche dernier par une imposante manifestation de la foi catholique. Un immense cortège, comprenant des milliers et des milliers de chrétiens de tout âge et de toute condition, a parcouru, dans l'ordre le plus parfait, les rues de la commune, en chantant des hymnes mystiques à la gloire du Crucifié du Golgotha — dont l'image colossale, portée par vingt-cinq hommes, fermait la procession.

Nous parlerons bientôt du cortège lui-même. Avant d'y arriver, mentionnons les préparatifs qu'avaient faits les habitants de Wattrelos en vue de cette cérémonie. Presque toutes les familles de la commune avaient rivalisé de zèle pour l'ornementation des demeures : il y en avait dont la décoration était réellement remarquable. Partout, d'ailleurs, des oriflammes et des emblèmes religieux.

Une foule énorme avait envahi Wattrelos, dès la première heure de l'après-midi. Elle était accourue de toutes les communes environnantes, de la frontière et de la Belgique. Roubaix avait envoyé un formidable contingent : vers deux heures, c'était, dans la Grand'Rue, et sur la nouvelle route qui conduit du Labourein à la Place de Wattrelos, une file interminable de personnes qui se rendaient à la procession — en dépit d'un temps malheureusement bien incertain. Evaluer, même approximativement, le nombre d'étrangers qui sont venus dimanche après midi à Wattrelos, nous serait, pour aujourd'hui du moins, chose absolument impossible.

La procession

Le cortège s'est formé vers une heure et s'est mis en route à deux heures — opérant le parcours que nous avons mentionné, à travers une quintuple haie.

Il était vraiment imposant, non seulement par son énorme longueur, mais par l'impression qui s'en dégageait surtout : il s'agissait bien, nous a-t-il semblé, de milliers de convaincus, faisant publiquement un acte de foi, avec le plus absolu dédain du respect humain : tous ceux qui ont vu, comme nous, cette légion d'hommes, tête nue, la croix sur la poitrine — disons en passant que toutes les personnes appartenant au cortège, hommes, femmes et enfants, portaient cet insigne — et des chants religieux sur les lèvres, quelle que soit leur manière de voir, à quelque croyance qu'ils appartiennent, partageaient certainement cette impression.

Le cortège s'ouvrait par la croix et les acolytes, suivie de la musique *Les Enfants de la Lyre* qui n'a cessé de jouer avec une réelle maestria, des morceaux de circonstance. Venaient ensuite des garçons et fillettes — un interminable défilé — élèves des écoles catholiques conduits par leurs maîtres et maîtresses.

Le groupe de la Sainte-Vierge, comprenant plus de deux cents jeunes filles en blanc a été très remarqué. Elles escortaient un magnifique tableau gothique représentant la vierge, polychromée, une œuvre de mérite conçue et exécutée d'après les principes de l'école Saint-Luc, qui s'est donné pour mission de restaurer l'art chrétien. Nous remarquons sur le tableau cette inscription : « Notre-Dame Auxiliatrice, priez pour Wattrelos, toujours. »

La partie principale du cortège figurait, par des emblèmes, soit encadrés, soit portés sur de riches coussins, le drame qui se déroula, il y a dix-huit siècles, au sommet du Calvaire.

C'est ainsi que nous avons vu défiler devant nos yeux toutes les journées du supplice de l'Homme-Dieu, depuis le moment où Judas le vendit à ses ennemis, jusqu'à sa mort et à sa mise au tombeau.

Pour citer un exemple, Judas vendant Jésus aux juifs, un écusson figurait la scène elle-même, rendue plus palpable et plus vivante encore par les 30 deniers d'argent et la bourse du traître — le prix du sang — portés sur des coussins.

C'est dans le même ordre d'idées, qu'on représentait Jésus au Jardin des Olives; la flagellation — avec la colonne, les verges et les fouets ; le couronnement d'épines; le bassin, l'aiguière et la serviette qui servirent à Pilate ; la pendaison de l'Iscariote — avec l'arbre et sa corde; Jésus chargé de sa croix et parcourant les douloureuses stations du Calvaire ; la rencontre de Jésus et de sa mère ; la charitable intervention de Véronique — puis tout le drame du crucifiement.

Les vertus théologales et l'institution du sacrement de l'Eucharistie étaient représentées de la même manière.

Parmi les personnages et groupes, on a beaucoup remarqué un délicieux Enfant Jésus, tout de velours rouge vêtu, et portant une croix minuscule; la Vierge et sainte Véronique; les jeunes filles vêtues de blanc et portant sur la tête une couronne d'épines; celles qui, recouvertes de longs voiles de deuil et la chevelure tombant sur les épaules, figuraient les saintes femmes; l'impératrice Hélène, qui retrouva la vraie croix, suivie de ses dames d'honneur — un groupe admirable par la richesse et le bon goût des costumes — sainte Marie-Madeleine, etc.

Il convient de signaler les dames du grand deuil et celles en costume ordinaire qui se trouvaient dans le cortège, ainsi que le groupe d'hommes au nombre de plusieurs milliers, la société de Saint-Joseph.

Mais le « clou » du cortège — s'il nous est permis de nous servir, en cette matière, de cette expression profane — c'était le groupe des vingt-cinq hommes portant le gigantesque Christ couché sur l'arbre de la Croix : ce Christ, qui va être installé dans l'église de Wattrelos, est un véritable chef-d'œuvre, comme expression. On se lasse pas de l'admirer. Ainsi porté, sur toutes ses épaules, on avait vraiment l'illusion d'un supplicié qu'on promènerait triomphalement de par les rues d'une cité : c'était d'un réalisme saisissant et empoignant.

L'excellente musique municipale de Wattrelos, le clergé — à la tête nous remarquons le vénérable doyen de Saint-Martin, M. le chanoine Berteaux — le conseil municipal et le conseil de fabrique fermaient le cortège.

Il était quatre heures précises quand la tête se retrouva à l'église — point de départ. Alors, la pluie commence à tomber.

A l'église

Une allocution devait être prononcée en plein air, par le R. P. Tholin, et une estrade avait été dressée à la porte de l'église dans cette intention.

En raison du mauvais temps, il fallut renoncer à ce projet.

Mais la foule était tellement immense sur la place de Wattrelos, qu'il fallut prendre des mesures rigoureuses pour empêcher l'envahissement de l'église. Il fut, en conséquence, ordonné de ne laisser entrer dans le sanctuaire que les personnes qui portaient l'insigne de la croix, sur la poitrine.

On sait les colossales proportions de la superbe église de Wattrelos, et son heureuse disposition pour contenir les grandes foules : eh bien, en quelques minutes, elle était prise d'assaut par une foule innombrable, composée en majeure partie d'hommes.

Au dehors, sous la pluie battante, des milliers de personnes stationnent, dans l'impossibilité de pénétrer dans le sanctuaire. Celui-ci était [illegible] flammes rouges sur lesquel[illegible] d'oriflammes eucha[illegible] se détachaient les emblèmes [illegible]ristiques.

Au moment où le grand Christ faisait son entrée dans la nef centrale, toute l'assemblée entonne un cantique, magistralement accompagné par la Musique municipale de Wattrelos : l'effet est grandiose et tout-à-fait imposant. Le Christ est déposé dans le chœur, la face tournée vers le peuple; le R. P. Tholin monte alors en chaire.

L'allocution du R. P. Tholin

« Vive Jésus ! vive sa croix ! » s'écrie l'éloquent prédicateur en commençant.

Il remercie ensuite les chrétiens de Wattrelos d'avoir fait au Christ et à Marie un triomphe aussi merveilleux que cette admirable procession qui s'est déroulée dans les rues de la commune.

C'est, dit-il, un acte de foi auquel tous les assistants ont voulu prendre part.

Dans un superbe mouvement d'éloquence, l'orateur rappelle le divin condamné qui, il y a dix-huit cents ans, traversait les rues de Jérusalem, la croix — alors signe d'infamie — sur les épaules, et, derrière lui, sa mère qui partageait ses douleurs.

La croix est devenue le signe de l'honneur ; elle a fait la conquête du monde entier; elle surmonte la couronne des rois et des empereurs, comme elle brille sur la poitrine du vaillant soldat. « comme, ajoutait l'orateur, elle resplendissait, tout à l'heure, sur vos poitrines à tous ». Si la croix a conquis le monde, c'est que celui qui la trainait péniblement, par les rues de Jérusalem, était non pas un homme, mais un Dieu.

Le R. P. Tholin célèbre alors les divers groupes de la procession, les touchants et glorieux emblèmes de la Passion, comme aussi les hommes qui portaient sur leurs épaules l'image du Crucifié. « Voilà, s'écrie-t-il, les fêtes de l'Eglise, les fêtes de la Religion ! Elles ne ressemblent guère à celles du monde, qui sont sans lendemain et qui laissent au fond du cœur de l'amertume et du regret. » Il célèbre enfin la Croix qui restera le souvenir éternel de cette mission, et aux pieds de laquelle il convie la population de Wattrelos de venir s'agenouiller.

Il propose, en terminant, de chanter le cantique « Vive Jésus ! Vive sa Croix ! »

Toute l'assemblée — au sein de laquelle nous remarquons des délégations des diverses œuvres de Roubaix — entonne le cantique. A propos des œuvres de Roubaix, nous avons, notamment, remarqué dans le cortège beaucoup de membres du syndicat de l'Industrie Roubaisienne, avec leur président, leurs vice-présidents et plusieurs dignitaires; des représentants du patronage de Saint-Eloy, ayant à leur tête le directeur de cette œuvre et accompagnés d'un grand nombre de paroissiens de Ste-Elisabeth.

Le salut — Après la cérémonie

Le salut solennel a été chanté par le chanoine Berteaux, qui a donné la bénédiction. La musique municipale a ensuite exécuté, pour la sortie, une marche très entraînante.

La foule s'est ensuite écoulée, emportant de cette fête magnifique une profonde impression, et félicitant les organisateurs et ordonnateurs du cortège.

Le retour, pour les Roubaisiens, a été particulièrement pénible : la pluie, qui tombait dru, avait rendu pour ainsi dire impraticable la nouvelle route... sur laquelle tout le monde s'était engagé. Il y a eu force glissades et même quelques chutes dans la boue — mais il ne s'est produit aucun accident grave, que nous sachions.

Un dernier mot.

Le bruit avait couru avec persistance, à Roubaix, dans la matinée et l'après-midi, que des groupes socialistes tenteraient une contre-manifestation, ou essaieraient même d'entraver la marche du cortège. Nous devons à la vérité de dire qu'il ne s'est pas produit le moindre incident, et que ceux qui ne croient pas ont eu le bon esprit de laisser à ceux qui croient la liberté d'attester publiquement leurs croyances.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Toussaint, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Un concert-conférence socialiste, rue Neuve. — Le concert-conférence, annoncé pour dimanche, à trois heures et demie de l'après-midi, dans la salle de la « Brasserie de l'Hôtel-de-Ville », a commencé que vers cinq heures. C'est la conférence qui a été donnée d'abord, devant une cinquantaine de personnes environ, le concert ayant été réservé pour lui faire suite.

Le citoyen Olivier Branquart, adjoint au maire, ouvre la séance en disant que, malgré le nombre restreint des assistants, on va commencer la conférence, afin de ne pas trop retarder le concert. Il invite les électeurs présents à constituer le bureau, pour satisfaire à la loi, et conseille de ne pas déroger à l'habitude contractée à Roubaix d'élire un président d'honneur.

La présidence d'honneur est décernée au citoyen Culine. Le citoyen Branquart est élu président effectif, avec les citoyens Delguste et Prince, pour premier et second assesseur.

La parole est donnée au conférencier, le citoyen Victor Renard, de Fourmies, qui est acclamé au moment où il monte sur l'estrade.

L'orateur commence par remercier les citoyens de l'ovation qui lui est faite, et qu'il considère comme s'adressant au Parti ouvrier de Fourmies.

Il constate qu'il y a bien peu de monde dans la salle; mais il suppose que cela doit être attribué à une publicité tardive.

Il annonce ensuite qu'il va traiter exclusivement des résolutions du Congrès de Marseille, où il a été délégué par les socialistes de Fourmies.

Le congrès de Marseille, dit-il, qui, à cause de son importance a fait l'objet des attaques passionnées de toute la presse conservatrice en France et à l'étranger, s'est occupé, avant tout et surtout, du prolétariat des campagnes; et c'est en cela qu'il se distingue de son prédécesseur, le congrès de Lyon. Celui-ci, selon lui, avait bien ouvert la voie par la question de la lutte des classes; mais son programme, qui fait la loi de toutes les municipalités socialistes, visait plus particulièrement les travailleurs de l'industrie et du commerce.

Aujourd'hui, un nouveau parti est à l'horizon, celui des ouvriers des champs et des petits cultivateurs ; l'orateur estime que, lorsque ce parti sera organisé comme le Parti ouvrier des villes, le socialisme sera maître de la France et la bourgeoisie vaincue sur toute la ligne.

Pendant plus d'une heure, le citoyen Renard développé, article par article, le programme du Congrès de Marseille, inspiré, d'un bout à l'autre, d'une hostilité non déguisée contre les propriétaires de la terre et les grands agriculteurs, bouches émissaires de cette nouvelle croisade.

Au cours de son argumentation, il fait, contre l'ancienne municipalité et son chef, plusieurs sorties qui provoquent des applaudissements.

Il termine enfin par le panégyrique de l'internationalisme, qui a réuni à Marseille les socialistes des diverses contrées « dans un élan commun contre la féodalité terrienne. »

Le citoyen Olivier Branquart résume le discours du précédent orateur, puis il demande à dire quelques mots comme conseiller municipal et comme adjoint au maire.

Il proteste que les électeurs peuvent avoir la plus grande confiance en ceux qu'ils ont envoyé à l'Hôtel-de-Ville, et qu'une certaine presse, ajoute-t-il, s'était plue à représenter comme incapables de gérer les intérêts de leurs concitoyens.

Le premier adjoint déclare que l'on ne tardera pas à s'apercevoir, que la ville de Roubaix n'a jamais été aussi bien administrée qu'elle l'est actuellement, et il assure que le programme de Lyon recevra son entière application dans le délai de deux années au plus. « On parle, ajoute-t-il, d'obstacles financiers ; mais le Conseil n'a-t-il pas déjà réalisé une économie de cent-cinquante mille francs, rien que sur la question de l'Octroi ? »

Le citoyen Branquart affirme que le budget fait l'objet des études les plus attentives de la municipalité, et dit qu'elle saura réduire, dans de grandes proportions, les chiffres de crédits proposés par les chefs de service, en toute sincérité sans doute, mais d'après les données et les estimations de l'ancienne administration, qui, conclut-il, ne sont plus acceptables aujourd'hui.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne le chauffage des divers établissements de la ville, continue l'orateur, des différences inexplicables existent entre telles et telles écoles, pour le montant de la dépense, et que le seul bureau de vérification des poids et mesures consomme sept mille six cents kilogrammes de charbon en une seule année.

Le citoyen Branquart dit qu'on lui avait donné un an pour examiner à fond la [illegible] partie du budget relative à l'entre[illegible] des bâtiments municipaux, et qu'il s'en est rendu un compte très exact en trois semaines, parce que la municipalité passé tout son temps à la Mairie. Il promet qu'aucun travail ne sera jamais admis, sans que l'administration ait fait une descente préalable sur les lieux, et c'est ainsi, déclare-t-il, qu'on sera en mesure de réduire de moité un budget de quatre-vingt-dix mille francs. (Applaudissements.)

Reprenant son rôle de président de séance, le citoyen Branquart propose à l'assemblée un ordre du jour approuvant, dans son entier, le discours du conférencier de Fourmies.

Cette motion est votée à l'unanimité, et la séance est levée vers six heures et quart.

Une réunion publique socialiste, rue Voltaire. — Une réunion publique était annoncée pour dimanche après-midi, au siège du « Groupe socialiste » du quartier du Cul-de-Four, estaminet de la « Ville du Cateau », rue Voltaire, comme devant être tenue sous la présidence du citoyen Achille Lepers; conseiller général, adjoint au maire, avec le concours des citoyens Lagrange et Delory, de Lille, et de plusieurs autres orateurs.

La séance, dont l'ouverture a été fixée à quatre heures, ne commence qu'à cinq heures et demie. Une soixantaine de personnes sont présentes.

Le citoyen Achille Lepers prend la présidence; et deux assesseurs sont élus pour compléter le bureau, les citoyens Chevalier et Selosse, conseillers municipaux.

La parole est donnée au citoyen Lagrange, qui commence par prier l'assistance de l'excuser, lui et son ami Delory, d'avoir retardé involontairement l'ouverture de